

BYRRH

VIN TONIQUE et APERITIF
 RECOMMANDE AUX FAMILLES VENTE EN 1912: 11.000.000 DE BOUTEILLES
 L. VIOLET. THUIR, FRANCE
 Agents: **PAUL GELPI & SONS, New Orleans**

BYRRH

A Nos Amis

L'American Drug Store, la première pharmacie à prix réduits, de cette ville, appartient à Albert J. Laplace, maintenant. Il continuera son système de servir le public honnêtement et avec considération. Les prix sont les plus bas possibles. Nous espérons vous compter parmi nos clients et vous serez servis avec soin et attention.

Faites des affaires avec nous et votre satisfaction sera notre recommandation.

L'American Drug Store

LE BULLETIN DU JOUR.

Suite de la 1ère page.

La transformation du ministère anglais suit son cours. Le premier ministre, M. Asquith, ainsi que le secrétaire aux affaires étrangères, sir Edward Grey, restent à leurs postes respectifs. Pour l'avenir, il serait question de M. Balfour, M. Redmond, le leader des unionistes, invité à faire partie du cabinet reconstitué, s'est refusé, par le motif très honorable, d'ailleurs, qu'à ses yeux il n'était interdit d'accepter aucune fonction publique, aussi longtemps que la question du "Home Rule" restait en suspens.

Le souci du présent, quant aux exigences de la politique européenne, porte plus directement sur les faits actuels de la guerre et sur l'avenir de la campagne, à présent que les armées italiennes vont prendre une part active au conflit. Mais, ces préoccupations de l'heure présente n'affranchissent pas les esprits positifs de la curiosité de voir un peu au delà, et de se demander le sort qui attend certaines unités géographiques, le jour où se réuniront autour d'une table les plénipotentiaires chargés de traiter de la paix. Pour être différé, ce spectacle n'en viendra pas moins à son heure. Or, au sein de certaines populations de la vieille Europe, dont les pays peuvent être appelés à servir d'appont à des règlements territoriaux, il se manifeste déjà des dispositions intéressantes à observer et à suivre. Une impression de ce genre, si nous en croyons des correspondances venues de ce côté-là, se révélerait dans le grand Duché de Luxembourg, ce petit pays qui subit la dure loi de la nécessité militaire, invoquée par le chancelier d'Allemagne pour justifier les violations des neutralités luxembourgeoise et belge. Le Luxembourg s'est soumis, il ne pouvant tenir le rôle héroïque de la Belgique, pour lequel les premiers éléments lui faisaient défaut. Toute la force armée de ce petit Etat n'atteint pas cinq cents hommes. Un à la Belgique, le grand-duché eût été à même de collaborer à la magnifique résistance de celle-ci. Réduit à ses propres moyens, il ne pouvait rien, sauf protester au nom du droit. L'Allemagne voulant mettre les apparences de son côté alléguant deux violations imaginaires du sol luxembourgeois par les Français, afin de justifier son entrée dans le pays. Le premier ministre luxembourgeois fit ressortir l'inexactitude de ces affirmations, dans la protestation qu'il adressa à Berlin. Le discours du trône renouvela ces protestations, au mois de novembre dernier. La grande duchesse les maintenait dans toute leur teneur et ajoutait: "Nos droits demeurent entiers, bien qu'ils aient été méconnus." Ces paroles d'une princesse de vingt ans auraient satisfait une population résolue à ne pas pousser la résistance au delà de ses réserves juridiques, si la grande-duchesse s'était appliquée à conformer son attitude à la signification de cette manifestation officielle. Mais, on n'ignorait pas, à Luxembourg, qu'elle invitait Guillaume II à dîner, et que tous les princes allemands qui ont passé à Luxembourg recevaient, au palais, un accueil qui ne témoignait d'aucune antipathie pour ceux qui s'installaient dans le grand-duché comme en pays annexé. Les Luxembourgeois ont perdu, à la fois, leurs illusions sur l'Allemagne et leur affection pour leur souveraine. Froissés

dans leur dignité nationale, trompés dans leur confiance, ils se détournent de cette dynastie étrangère, venue d'au delà du Rhin et pour laquelle ils s'étaient sentis un penchant de loyalisme. L'opinion du pays se prononce énergiquement contre l'envahisseur. La simplicité luxembourgeoise se sent offensée et, malgré le clergé qui s'est montré nettement sympathique à l'Allemagne, par opposition à la France républicaine, les populations catholiques des campagnes et des villes se prononcent pour les Alliés. Le Luxembourg avait espéré que la jeune souveraine lui donnerait une dynastie nationale. Il se trouve désemparé et, dans le fond de son cœur, il attend, lui aussi, silencieux et impuissant, son salut de la victoire des Alliés.

P. H. ERMONT.

LETRE D'UN PARISIEN

Suite de la 1ère page.

l'esprit de fraternité de l'institution. Souvenez-vous de la réponse de la Grande-Loge de Darmstadt.

Le Grand-Orient de Belgique qui, avant les hostilités, était en relations avec la Grande-Loge de Darmstadt, lui écrivit pour lui demander que la guerre fut conduite suivant les règles de l'humanité.

Avec cette hauteur teutonnie et ce manque de tout sentiment généreux, qui distingue les allemands, la Grande-Loge répondit:

"Un appel adressé à l'humanité de nos chefs politiques, de nos généraux et de nos soldats, n'a pas sa raison d'être. Ce sont des Allemands et les Allemands sont des êtres humains, même dans la bataille la plus acharnée. Faut-il insulter nos frères en mettant en doute l'humanité de leur conduite? Non, je ne me prêterai jamais à cela. Ainsi donc s'effondre votre idée d'une mission humanitaire."

C'était une défection de plus à ajouter à la grande faillite philosophique de l'esprit allemand. Les intellectuels, les Savants, les Pasteurs, les Rabbins, les Prêtres et les Francs-Maçons d'Outre-Rhin ont tous été atteints du virus de cette rage barbare qui sévit en Allemagne. Tout est atteint à-bas de cette terrible lépre de la cruauté qui sévit partout; ni la science, ni les principes religieux, ni les dogmes maçonniques, rien n'a pu soustraire les intelligences de la contagion abominable; ils sont tous pareils. Dans les Universités, dans les Temples, dans les Synagogues, dans les Eglises, dans les Loges-Maçonniques, ce sont des bandits, leur esprit est fermé à l'humanité et leur cœur ne respire que pour la haine et les menaces. Il faut les combattre en bloc et les détruire ensemble si nous pouvons.

JEAN-BERNARD.

Les submersibles meurtriers.

Dépêche Spéciale à l'Abelle.

Londres, 21 mai. — Le chalutier français à vapeur "St-Just, d'Arcachon" a été torpillé et mis en pièces près de Dartmouth hier après-midi; l'équipage a été noyé mais le capitaine a été sauvé.

Mort de l'amiral van Essen.

Dépêche Spéciale à l'Abelle.

Pétrograd, 21 mai. — L'amiral van Essen, commandant la flotte russe dans la mer Baltique, est mort d'une pleurésie à l'hôpital de la marine.

M. Léon de Wasle, Consul de Belgique, nous communique ce rapport de la

COMMISSION D'ENQUÊTE

sur la violation des règles du droit des gens, des lois et des coutumes de la guerre

(Suite.)

Les témoins ont signalé des attentats dont des femmes furent victimes. L'un d'eux nous a cité le cas d'une jeune fille qui fut violée par quatre soldats. Un maréchal des logis de gendarmerie assista sans pouvoir intervenir, le 26 août, vers 4 heures du matin, au viol par deux soldats allemands de la fille du propriétaire de l'hôtel où il était hébergé.

L'incendie et la fusillade ont fait de nombreuses victimes parmi la population de Namur. Plusieurs personnes âgées restèrent dans les flammes, d'autres furent tuées dans les rues ou fusillées dans leurs demeures. Soixante-quinze civils environ périrent ainsi dans les journées des 23, 24 et 25 août.

Nous ne citons que pour mémoire les prises d'otages ainsi que les brutalités auxquelles les personnalités les plus éminentes de la ville furent en butte pendant toute la première période de l'occupation allemande.

Namur et les dix-sept communes de la périphérie furent frappées d'une contribution de 50 millions, réduite ensuite à 32 millions contre versement d'un million dans les vingt-quatre heures. L'encaisse d'une banque privée, la Banque générale belge, fut saisie. Sur réclamation des administrateurs, il fut décidé que le montant de l'empraise serait imputé sur la contribution de guerre.

Les environs immédiats de la ville ont été le théâtre des mêmes scènes de violence.

Dans cette partie du pays, beaucoup de châteaux et de villas ont été pillés méthodiquement. Un Namurois vit passer sur un chariot allemand la mobilté de sa maison de campagne. Le produit du butin fut expédié sur l'Allemagne.

A Vedrin, un enfant fut tué parce qu'il fut trouvé porteur d'une douille vide de fusil allemand.

Dans le diocèse de Namur, 26 prêtres et religieux furent fusillés.

II. — Massacres de Taminés.

Taminés, située sur la Sambre, entre Charleroi et Namur, était une commune prospère de 5.700 habitants.

Des détachements français l'occupèrent le 17, le 18 et le 19 août dernier. Le jeudi 20 août, une patrouille allemande s'avança vers le faubourg de Vilaines. Elle fut accueillie à coups de fusil par quelques soldats français et un groupe de gardes civiques de Charleroi. Quelques uhlands furent tués ou blessés, les autres prirent la fuite. Les habitants enthousiasmés sortirent de leurs maisons et se mirent à crier: "Vive la Belgique!" "Vive la France!" Selon toutes probabilités, ceci fut la cause du massacre de Taminés.

Bientôt les Allemands arrivèrent en masse au hameau des Alloux. Ils brûlèrent deux maisons et firent tous les habitants prisonniers. Un combat s'engagea entre l'artillerie allemande postée à Vilaines et aux Alloux et l'artillerie française, en batterie à Arsimont et à Ham-sur-Heure.

Le 21 août, vers 5 heures, les Allemands s'emparèrent du pont de Taminés, franchirent la Sambre et défilèrent en masse, dans les rues du village. Vers 8 heures du soir, des soldats s'arrêtèrent dans l'agglomération, pénétrèrent dans les maisons, en chassèrent les habitants et commencèrent à tout piller, à tout saccager, à tout brûler. L'incendie se propagea. Certains habitants s'enfuirent. La majeure partie furent faits prisonniers, soit dans la nuit du 21 août, soit le lendemain. Le pillage et l'incendie continuèrent pendant toute la journée du lendemain.

Le samedi 22 août, vers 7 heures du soir, un groupe de quatre cent cinquante hommes, composé en majeure partie d'habitants des Alloux, fut massé devant l'église, à peu de distance de la Sambre. A un moment donné, un détachement ouvrit le feu sur eux. Comme leur œuvre criminelle s'accomplissait trop lentement, les officiers firent avancer une mitrailleuse qui eut bientôt fait d'abattre les malheureux qui restaient debout. Certains n'avaient que des blessures. Sur l'ordre des soldats, ils se remirent péniblement debout, espérant avoir la vie sauve. Ils furent immédiatement abattus par une nouvelle décharge.

Plusieurs respiraient encore et gisaient sous les cadavres. Des gémissements arrachés par la souffrance, des appels de secours s'élevaient du monceau sanglant. Des soldats, à diverses reprises, s'approchèrent des malheureux et tentèrent, à coups de

balonnette, d'achever les blessés. La nuit, quelques-uns réussirent à s'échapper en rampant. D'autres mirent fin à leurs souffrances en se précipitant dans la rivière. Tous ces points ont pu être établis par les dépositions des fusillés qui ont survécu à leurs blessures. Une centaine de cadavres furent trouvés dans la Sambre.

(La suite à demain.)

Communiqués de Guerre

Suite de la 1ère page.

La Quinque; au Nord-Est d'Arras, à Fresnoy, nous avons atteint une machine ennemie. Hier une attaque a été déjouée par les troupes françaises dans la forêt d'Ailly; l'ennemi s'est retiré avec des pertes considérables et nous laissant quelques prisonniers.

Dans la région de Shavil seulement quelques escarmouches; sur la Dubysa notre attaque à l'Est de Kédubh s'est étendue jusqu'à Besiegola; 1.500 prisonniers de plus; à l'Est de Miloszagie et Zemigola les Russes ont été repoussés de l'autre côté de la rivière, les troupes russes battues au Sud du Niemen continuent leur fuite dans la direction de Kovno.

Au Sud-Est: La situation n'a pas changé. Des prisonniers ont été pris à l'Est de Jaroslau; ils n'avaient que des bâtons en fer, pas de fusils.

Depuis le premier mai, l'armée sous les ordres du général Mackensen a pris 72 canons et 253 mitrailleuses et fait 104.000 prisonniers. Ces chiffres sont compris dans les dépêches déjà publiées sur les gains des troupes allemandes en Autriche-Hongrie.

SESSION DE LA LEGISLATURE.

Suite de la 1ère page.

bilques, \$206,500; écoles supérieures, \$50,000; collages d'agriculture, \$25,000; éducation industrielle dans les écoles publiques de la Nouvelle-Orléans, \$75,000. Le bureau de liquidation est autorisé à emprunter les sommes nécessaires.

Le discours de M. James J. A. Fortier.

Bâton-Rouge, 21 mai. — Le plus jeune membre de la Chambre des Représentants, M. James J. A. Fortier, du Sixième Ward d'Orléans, qui a succédé à M. Joseph A. Gendrély, s'est distingué comme orateur lorsqu'il a prononcé son premier discours, jeudi, pendant la séance de la Chambre, assemblée solennellement pour rendre hommage à la mémoire de membres décédés depuis la dernière session de la Législature.

M. Fortier avait la parole pour faire un discours à la mémoire de M. Gendrély, dont il avait été l'ami intime. Emu d'avoir à faire l'éloge d'un homme qu'il aimait comme un frère, et qui avait tenu une haute place au barreau de la Nouvelle-Orléans et dans les milieux politiques, M. Fortier a su trouver ces paroles chaudes, vibrantes et éminemment sympathiques, qui viennent du cœur et qu'il a exprimées avec une éloquence dont ses auditeurs ont été profondément touchés.

Un nouveau membre.

Dépêche Spéciale à l'Abelle.

Londres, 21 mai. — La première nomination confirmée officiellement, à part le premier Asquith et le secrétaire Grey, est celle de Arthur Henderson, un chef du parti ouvrier.

Avis aux voyageurs.

Dépêche Spéciale à l'Abelle.

Washington, 21 mai. — Le département annonce qu'à l'avenir les citoyens américains qui voudraient voyager en Angleterre et au-dessus de quatorze ans, devront avoir leurs photographies accompagnant à leurs passeports.

Le Temps

BULLETIN METEOROLOGIQUE OFFICIEL.

Observations prises vendredi à 8 heures du soir.

SAMEDI 22 mai.

Prédiction pour la Nouvelle-Orléans et les environs — Temps incertain; vents légers et variables.

TEMPERATURE.

La température hier à la Nouvelle-Orléans, suivant le thermographe du bureau météorologique des Etats-Unis, sur le toit de la nouvelle bâtisse de la Poste, était comme suit:

7 h. m.	74
9 h. m.	74
11 h. m.	81
1 p. m.	87
3 p. m.	86
5 p. m.	83

Le tableau suivant donne le temps pour la journée du 21 mai 1915, à la Nouvelle-Orléans:

Heure	Temp. cent. Plus.	Temp. cent. Moins.
7 h. m.	78	68-8
9 h. m.	80	68-12

The Status of Liquor-License Legislation

By JOHN KOREN of Boston

Secretary of the National Municipal League's committee on the liquor problem, and of the American section of the international committee for the scientific study of the drink problem.

(Continued from yesterday.)

Another group comprises states that, if I read the history of their laws correctly, have become less credulous about the efficacy of mere law, or have become less credulous about the efficacy of mere law, or have grown chastened by experience, for they have largely or altogether shorn the local government bodies of authority to license the traffic. In some cases a measure of home rule is preserved by the creation of locally chosen excise boards. The Massachusetts law, for instance, prescribes that in cities, except those having a licensing board created by special statute or under the provisions of a charter, there shall be a licensing board of three members, appointed by the mayor, while in towns the board of selectmen exercise the licensing power. For the city of Boston, after various abortive experiments with locally chosen license officials, a board of excise appointed by the governor has been established. When Alabama recently abandoned prohibition, the state board showed its distrust of locally elective or appointive licensing authorities by providing that in each city or town where the sale of liquor is authorized, (under the operation of local option), an excise board shall be established whose members are appointed by the governor. New Hampshire has gone a step farther in creating a state licensing board with exclusive authority. In Missouri, cities of more than 300,000 population must have an excise commissioner who alone may grant saloon privileges. Vermont has local license commissioners appointed by the assistant judges of the county court.

The latest experiment with excise boards is that about to be tried by Ohio under an act passed in May of this year which became operative in August, in virtue of the enabling constitutional amendments adopted in 1912. Formerly the constitution of Ohio did not countenance the licensing of liquor selling, and the traffic was maintained under a tax law which left regulation to the local community. The new act creates a state licensing board of three members, appointed by the governor. This state board appoints for each county throughout which the sale of liquor is not prohibited by law, a county licensing board of two members, with power to remove them for cause. The county boards have general jurisdiction in licensing matters, subject to law and to revision by the state board to which appeals lie from all final decisions of a county, except in cases of suspension or the rejection of an application. The prescriptions

in regard to license conditions, etc., are very elaborate. One noteworthy innovation is that, upon petition of 35 per cent of the electors of a municipality, a special election may be held to decide whether saloon licenses shall be further limited than provided by the statute (one to five hundred of population).

Still another group of states, apparently distrustful of all elective government boards as well as of appointive excise commissioners, charges the courts with the duty of issuing liquor licenses. Arkansas utilizes the county courts for this purpose, and selling privileges are only issued in cities and towns. Kentucky likewise employs the county courts as licensers. Various restrictions and conditions are imposed, among them that due consideration shall be given the needs of a "neighborhood" in which a license is applied for, but leaves it to the court to define the neighborhood. With the exception noted above, Missouri law makes the licensing body. New Jersey, as we have seen, utilizes the court of common pleas in part. Pennsylvania requires the courts of quarter sessions to deal with liquor licenses, and no longer excepts certain localities by special statute as in former times when the city of Philadelphia, for instance, had its own excise board. In Virginia, all licenses are issued by the circuit or corporation courts. Texas relies upon its county courts, and requires that all applications shall be rigidly scrutinized by the state comptroller of public accounts. Maryland takes a partial step toward court regulation of licenses by conferring the authority upon the clerk of the circuit court (for Baltimore the clerk of the court of common pleas).

There is not space to enumerate the different kinds of licensing bodies that may exist under special city charters. It should be remembered, however, that with the advent of the commission form of government a new species of licensing authority has come into the field of whose doings for good or evil there is as yet little evidence, but which offer an interesting field of study.

(To Be Continued Tomorrow.)

LE 22 MAI DANS L'HISTOIRE.

- 1648—L'armée Autrichienne a attaqué en vain Vienne.
- 1852—Naissance de Weldon Brinton Heyburn, Sénateur des Etats-Unis de l'Idaho.
- 1671—Le bill national du droit civil, qui a été passé par le sénat des Etats-Unis.
- 1888—Le Parlement du Canada, à Ottawa, a adressé un discours d'adieu au Marquis de Lansdowne, qui se retirait comme gouverneur général.
- 1898—Le premier régiment de la Californie s'est embarqué sur le vapeur City of Peking, pour Manila. Il se composait du premier détachement de la brigade qui devait être commandée par le Brigadier Général T. N. Anderson.
- 1914—Le Japon a ratifié le traité d'arbitrage avec les Etats-Unis.

D. MERCIER'S SONS

Les marchands renommés par la modicité des prix de leurs articles et la loyauté dans leurs transactions commerciales.

Vêtements confectionnés, Chapeaux et Articles de Toilette pour messieurs et enfants.

Le magasin est ouvert le samedi soir jusqu'à dix heures et ferme le dimanche. Côté des rues Dauphine et Bienville, à deux lieues de la rue du Canal. 2ème District.

En faisant vos emplettes mentionnez l'Abelle, S. V. P.

F. A. BRUNET

IMPORTATEUR DIRECT

HORLOGER, BIJOUTIER, JOAILLIER

313 — RUE ROYALE — 313

ALLIANCES ET BAGUES DE MARIAGE EN TOUT GENRE.

La Seule Grande et Unique Maison Française à la Nouvelle-Orléans. Venez visiter et vous rendrez compte par vous-même du bas prix de nos marchandises pour lesquelles je défie toute concurrence. Les ordres de la campagne sont sollicités.

PHONE MAIN 4360.

En faisant vos emplettes mentionnez l'Abelle, S. V. P.

CHARBONS

COKE POUR GAZ ET FONDERIE

W. G. COYLE & CO., Inc.

337 RUE CARONDELET

PHONE MAIN 2126

En faisant vos emplettes mentionnez l'Abelle, S. V. P.